2012

Cours explicatifs des ‘Annulatifs de l’Islam’ (1)

De Cheikh Mohammad bnou ‘Abdil-Wahhâb qu’Allah lui fasse miséricorde

Explication de Cheikh Mohammad bin ‘Omar Bâzmoul qu’Allah le préserve

Mehdi Abou ‘Abdir-Rahmân
www.spfbirmingham.com
1/1/2012

Toute la louange à Allah; nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu’Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :
La meilleure parole est la parole d’Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations, et toutes les innovations sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.
Ceci étant dit:

Voici l’explication de l’épître ‘’Les annulatifs de l’Islam’’ de l’imam revificateur Mohammad bin ‘Abdil-Wahhâb At-Tamîmî décédé en l’an 1206h que j’ai donnée lors de mon cours à la mosquée de Cheikh ‘Abdel-‘Azîz bnou ‘Abdillâh bni Bâz à Al-‘Azîziyyah à la noble ville de la Mecque et que certains de nos frères ont retranscrite qu’Allah les récompense en bien.

Je l’ai donc ensuite lue et je l’ai revue et j’en ai corrigé les expressions et en ai vérifié les citations.

Et je demande à Allah qu’Il facilite à tous ce qu’Il aime et ce dont Il est satisfait.

Préambule :

Les annulatifs de l’Islam : définition, importance et règles :

Le sujet de l'épître de Cheikh Al-Islâm l'imam revificateur Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde est l'énumération des choses par lesquelles l'Islam s'annule pour quelqu'un qui revendique l'Islam et donc il est lié à un sujet qui est de spécifier les choses qui font sortir le musulman de l'Islam.

Et cela car le mot Nawâqid (annulatifs) est le pluriel du mot Nâqid et ce mot est formé des lettres nûn (ن), qâf (ق) et dâd (ض) qui a une seule origine authentique qui indique la rupture, l'annulation d'une chose et c'est pour cela qu'il est dit : نقض العهد la rupture d'un engagement et il se peut qu'il indique (aussi) dans un sens parmi les sens un genre de son ; on dit donc au sujet du son fait par les articulations (صوت المفاصل) : نقيضها et ce sens est proche du premier car c'est comme si elles (les articulations) se rompaient et qu'on entendait donc un son dû à cela[1].

Et dans le hadîth d'après 'Âichah qui a dit :

Le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Si ce n'était que ton peuple est converti depuis peu j'aurais démoli (نَقَضْتُ) la Ka'bah puis je l'aurais reconstruite sur les fondations d'Abraham car lorsque Qouraich l'a construite ils se sont limités[2] et je lui aurais fait une porte à l'arrière."

[1] Voir Mou'jam maqâyîs Al-loughah matière ن ق ض.
[2] N.d.t : Traduction selon l'explication de ce hadîth par Cheikh Mohammad Al-Amîn bnou 'Abdillâh Al-Ourmiyyi Al-'Alawiyyi dans son explication de l'Authentique de Mouslim v.14 p.413 où il dit : ''Ils se sont limités à cette mesure et n'ont pas complété la construction d'Abraham en raison du manque de fonds pour pouvoir terminer la construction comme cela est compris des versions du hadîth suivantes car elles s'expliquent les unes les autres''. Voir aussi l'explication de Sunan An-Nasâî de Cheikh Mohammad bnou 'Alî bni Âdam Al-Itiôpî v.25 p.154.

Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre de la science, Chapitre de celui qui délaisse un choix de peur que certaines personnes ne puissent pas comprendre cela et tombent dans ce qui est plus grave que cela n°126 et Mouslim dans son Authentique, Livre du pèlerinage, Chapitre de la démolition de la Ka’bah et sa reconstruction n°1333[3].

لنقضتُ الكعبة: c’est-à-dire je l’aurais démolie

خَلْفًا: c’est-à-dire une porte à l’arrière.

Et la formulation d’Al-Boukhârî d’après Al-Aswad qu’il a dit :

"Ibn Az-Zoubayr m’a dit : ‘Âichah te confiait beaucoup de choses, que t’a-t-elle rapporté concernant la Ka’bah ? Je dis : Elle me dit : Le Prophète صلّى الله عليه و سلّم a dit : "Ô ‘Âichah ! Si ton peuple n’était pas converti depuis peu j’aurais démoli la Ka’bah et je lui aurais fait deux portes : une par laquelle entrent les gens et une autre par laquelle ils en sortent". Et c’est ce que fit Ibn Az-Zoubayr".

Et dans le hadîth d’après Ibn ‘Abbâs qu’Allah les agrée tous deux qu’il a dit :

L’ange Gabriel (Jibrîl) était assis auprès du Messager d'Allah

[3] N.d.t : Cheikh Mohammad Al-Amîn bnou ‘Abdillâh Al-Ourmiyyi Al-‘Alawiyyi dans son explication de l’Authentique de Mouslim v.14 p.413 dit : An-Nawawî a dit : Les savants ont dit qu’elle a été construite cinq fois : la première par les Anges puis par Abraham puis par Qouraich durant la période préislamique et le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم a assisté à cela à l’âge de 35 ans ou 25 ans puis par Az-Zoubayr (qui l’a reconstruite comme Abraham avec une porte pour y entrer et une pour en sortir lorsqu’il fut le calife) puis par Al-Hajjâj bnou Youssouf et elle est restée telle quelle jusqu’au jour d’aujourd’hui.

صلّى الله عليه و سلّم lorsqu’il[4]entendit un son (نَقِيضًا) venant d’au-dessus de lui et il dit : c’est une porte du ciel[5]qui s’est ouverte aujourd’hui et qui ne s’est jamais ouverte avant aujourd’hui et en descendit un ange et il dit :

Cet ange est descendu vers la Terre et il n’est jamais descendu avant aujourd’hui puis il salua et dit :

Réjouis-toi en raison de deux lumières qui t’ont été données et qui n’ont été données à aucun prophète avant toi : l’ouverture du Livre et les derniers versets[6] de sourate Al-Baqarah : tu n’en réciteras pas une lettre sans que cela te[7] soit donné[8]".

Rapporté par Mouslim dans son Authentique, Livre de la prière des voyageurs et son raccourcissement, Chapitre de la préséance de sourate al-fâtihah et d’al-baqarah n°806.

سمعتُ نقيضًا: j’ai entendu un son.

Et chez les philosophes : النقيضان : les deux opposés: ce sont deux caractéristiques existantes qui alternent au même endroit et qu’il est impossible de rassembler ; elles ne se rassemblent donc jamais toutes

[4] N.d.t : C’est-à-dire que le pronom personnel revient dans le hadîth à Gabriel comme l’a dit Cheikh Mohammad bnou ‘Alî bni Âdam Al-Itiôpî dans son explication de l’Authentique de Mouslim v.16 p.366.
[5] N.d.t: Du ciel terrestre comme l’a dit Cheikh Mohammad bnou ‘Alî bni Âdam Al-Itiôpî dans son explication de l’Authentique de Mouslim v.16 p.367.
[6] N.d.t : Cheikh Mohammad bnou ‘Alî bni Âdam Al-Itiôpî dans son explication de l’Authentique de Mouslim v.16 p.368 dit que l’avis le plus fort est que ce sont les trois derniers versets de la sourate.
[7] N.d.t : Cheikh Mohammad bnou ‘Alî bni Âdam Al-Itiôpî dans son explication de l’Authentique de Mouslim v.16 p.370 dit que cela n’est pas spécifique au Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم mais que cette préséance est pour toute personne sincère dans son adoration et suivant sa guidance صلّى الله عليه و سلّم.
[8] N.d.t : Cheikh Mohammad bnou ‘Alî bni Âdam Al-Itiôpî dans son explication de l’Authentique de Mouslim v.16 p.369 dit : c’’est-à-dire que te sera donné selon ce qui est approprié comme aide et guidance vers le Droit Chemin dans la fâtihah et comme pardon et de ne pas être tenu responsable en cas d’oubli et d’erreur et de ne pas être chargé d’un fardeau lourd ni ce dont tu n’es pas capable et le pardon et la miséricorde et la victoire contre les mécréants dans les derniers versets de sourate al-baqarah.

deux et ne disparaissent pas toutes deux comme le néant et l'existence tandis que الضّدّان : les deux contraires : ils ne se rassemblent pas mais peuvent tous deux disparaître comme le noir et le blanc[9].

Donc l'Islam et la mécréance sont نقيضان : deux opposés, l'un des deux se doit d'être chez (quelqu'un), si l'un des deux disparaît l'autre lui succède et ceci avec la capacité et l'absence d'empêchement.

Et les نواقض الإسلام : les annulatifs de l'Islam sont les choses qui ''démolissent'' l'Islam (de quelqu'un) et le fait sortir de l'Islam vers la mécréance.

النّواقض: c'est le pluriel de ناقض: qui est un participe présent et c'est ce qui annule quelque chose.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant (de votre bonne foi). Vraiment Allah sait ce que vous faites !

Et ne faites pas comme celle qui défaisait brin par brin sa quenouille après l'avoir solidement filée, en prenant vos serments comme un moyen pour vous tromper les uns les autres, du fait que (vous avez trouvé) une communauté plus forte et plus nombreuse que l'autre. Allah ne fait par là que vous éprouver. Et certes, Il vous montrera clairement, au Jour de la Résurrection ce sur quoi vous vous opposiez".

[9] Voir At-Ta'rîfât d'Al-Jarjânî p.137.

Sourate An-Nah̲l v.91 et 92.

Les savants du fiqh (la jurisprudence) disent : نواقض الوضوء: c'est-à-dire : les annulatifs des ablutions ; donc : نواقض الإسلام : ce sont les annulatifs de l'Islam.

Et l'Islam c'est : la soumission à Allah par l'Unicité et la sincérité envers Lui dans l'adoration et se désavouer de l'association (à Allah) et de ses gens.

Et le mot Islam lorsqu'il est utilisé seul englobe Al-Îmân : la Foi[10] ; ce sont donc : نواقض الإسلام و الإيمان : les annulatifs de l'Islam et de la Foi : Al-Îmân.

L'auteur[11] qu'Allah lui fasse miséricorde a limité les annulatifs à dix :

Il a été dit que c'est parce que tous les autres annulatifs reviennent à ces dix.

Et il a été dit que c'est en raison de l'authenticité de la preuve claire à leur sujet sans divergence.

Et ce qu'indique la parole de l'auteur à la fin de cette épître c'est qu'il les a cités de manière spécifique en raison de leur immense danger et en raison du fait que beaucoup de gens les commettent.

Il dit qu'Allah lui fasse miséricorde à la fin de cette épître ''Les annulatifs de l'Islam'':

[10] N.d.t : Comme l'a dit Cheikh 'Abdel-Mouh̲sin Al-'Abbâd qu'Allah le préserve dans son explication du h̲adîth de Jibrîl : الإسلام و الإيمان إذا اجتمعا افترقا و إذا افترقا اجتمعا : l'Islam et Al-Îmân lorsqu'ils sont regroupés leurs sens divergent et lorsqu'ils sont séparés leurs sens sont le même sens.
[11] N.d.t : Cheikh Al-Islâm Moh̲ammad bnou 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde.

"Et ils sont tous parmi ce qu’il y a de plus dangereux et parmi ce que les gens commettent le plus". Fin de citation.

Donc, le fait d’en citer dix n’est pas de manière restrictive car celui qui étudie ce qui est rapporté dans le Chapitre de l’apostasie dans les livres de jurisprudence verra qu’ils y en ont cité un grand nombre, plus grand que le nombre de dix.

L’importance d’étudier ce sujet :

L’importance d’étudier ce sujet revient aux points suivants :

- Premièrement : afin de préserver la religion et qu’elle ne soit pas annulée car la préservation de la religion fait partie des nécessités au sujet desquelles toutes les législations célestes sont unanimes quant au fait de les préserver.
  Ach-Châtibî qu’Allah lui fasse miséricorde a dit :
  "La communauté est unanime mais de plus toutes les communautés[12] sur le fait que la Législation a été placée afin préserver les cinq nécessités qui sont : la religion, la personne, la filiation, les biens et la raison et la science de cela est pour la communauté de l’ordre du nécessaire"[13].
  Et en connaissant ces annulatifs tu distingueras le bien du mal.
  J’ai connu le mal non pas pour le mal mais pour m’en préserver
  Et celui parmi les gens qui ne connaît pas le mal y tombe

[12] N.d.t : Cette traduction est tirée de l’explication de Cheikh ‘Abdoullah bin ‘Abdir-Rahmân Al-Ghoudayyân d’Al-Mouwafaqât audio 4 à partir de 28 min. 50 sec. http://archive.org/details/gadian-moafakat qui dit: "Ces cinq nécessités sont établies de manière catégorique chez toutes les communautés et tous les Messagers et qu’elles sont établies dans toutes les législations de manière catégorique…"
[13] Voir Al-Mouwâfaqât v.1 p.38.

Et c’est par leurs contraires que se distinguent les choses.

- Deuxièmement : si tu sais ce qui cause la mécréance et ce qui ne cause pas la mécréance tu t’éviteras à toi-même de tomber dans le fait de juger un musulman mécréant et de juger son sang comme étant licite. D’après ‘Abdoullah bnou Mas’oud qu’il a dit :
  Le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم a dit :
  "Insulter le musulman est une perversité et le tuer est une mécréance".
  Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre de la peur du croyant que ses actions soient annulées n°48 et Mouslim dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre de l’explication de la parole du Prophète صلّى الله عليه و سلّم "Insulter le musulman est une perversité et le tuer une mécréance" n°64.
  Et d’après Thâbit bnou Ad-Dahâk que le Prophète صلّى الله عليه و سلّم a dit :
  "Celui qui jure par une religion autre que l’Islam de manière mensongère alors il est comme il a dit, et celui qui se suicide au moyen de quelque chose il sera châtié avec cette chose dans le feu de la Géhenne ; et maudire le croyant est comme le tuer et celui qui accuse un croyant de mécréance c’est comme le tuer"[14].
  Rapporté par Al-Boukârî dans son Authentique, Livre des bienséances, Chapitre de celui qui juge son frère mécréant sans

[14] N.d.t : Pour une explication complète de ce hadîth voir l’explication de l’Authentique de Mouslim de Cheikh Mohammad bnou ‘Alî bni Âdam Al-Itiôpî v.3 p.310.

interprétation il est alors comme il a dit n°6105 et Mouslim dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre de la gravité de se suicider. La formulation ici est celle d'Al-Boukhârî et le témoin argumentatif de ce hadîth est chez Al-Boukhârî pas chez Mouslim.

- Troisièmement : Cette science est l'un des sujets parmi les sujets de la Religion. Comme tu as besoin d'apprendre les jugements relatifs à la prière afin de pratiquer la Religion tu as aussi besoin d'apprendre les jugements relatifs à la mécréance afin que tu maîtrises le sujet de la Foi et que tu sois précis quant aux jugements relatifs à l'apostasie et cette importance est relative aux étudiants en sciences islamiques car la connaissance des annulatifs de l'Islam est la connaissance de l'un des sujets de la Législation et de l'un des sujets de la Religion qu'il est nécessaire au demandeur de science de maîtriser comme n'importe quel autre sujet parmi les sujets de la science et les sujets de la Religion.
- Quatrièmement : Le danger de ce sujet : et cela réside en ce que le musulman lorsqu'il lit ce sujet et regarde ces points, il voit comment il est possible pour un individu de sortir de l'Islam en raison d'une seule parole ! Et qu'il est possible qu'il sorte de l'Islam en raison d'un seul acte qu'il fait ! Et il est possible qu'il sorte de l'Islam en raison d'une seule idée à laquelle il croit ! Le danger de ce sujet indique donc son importance.

D'après Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée que le Prophète

صلّى الله عليه و سلّم a dit : "Le serviteur prononce certes une parole dont Allah est Satisfait sans lui prêter attention alors qu’Allah l’élève en degrés en raison de cette parole ; et le serviteur prononce certes une parole au sujet de laquelle Allah est en Colère sans lui prêter attention alors qu’il tombera en Enfer à cause de cette parole".

Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Chapitre de la préservation de la langue n°6478 et Mouslim dans son Authentique, Chapitre de l’homme dit une parole en raison de laquelle il tombe en Enfer n°2988.

Et ce qui a été rapporté comme cause de la révélation de la parole d’Allah (dont la traduction du sens est) :

"Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer. Dis : Est-ce d’Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son Messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la Foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierions une autre pour avoir été des criminels".

Sourate At-Tawbah v.65 et 66.

Ibnou Wahb a dit: Hichâm bnou Sa’d m’a informé d’après Zayd bnou Aslam d’après ‘Abdoullah bnou ‘Omar qu’il a dit: un homme a dit dans une assise lors de l’expédition de Tabouk : Je n’ai vu personne à l’image de ces lecteurs-là[15] : ni plus avides ni plus menteurs ni plus poltrons lors de la rencontre (avec

[15] N.d.t : Cheikh Al-Fawzân qu’Allah le préserve dit dans son explication des annulatifs de l’Islam p.128 qu’il visait par cela les Compagnons.

l’ennemi). Un homme[16] dans la mosquée dit alors : tu as menti mais tu es un hypocrite, je vais certes en informer le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم et cela fut transmis au Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم et les versets furent révélés à ce sujet. Ibn ‘Omar dit : je le vis s’accrocher aux sangles de la chamelle du Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم la pierre le meurtrissant disant : Ô Messager d’Allah ! Nous ne faisions que bavarder et jouer. Le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم disait : " Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la Foi après avoir cru"[17].

Le verset leur a donc affirmé une Foi en fonction de ce qu’ils montraient de manière extérieure et les jugements de ce Bas-Monde se basent sur elle. Ceux-là donc ont mécru en raison de cette parole après avoir cru et ceci indique que pour eux ils n’avaient pas commis de mécréance mais de plus ils pensaient que cela n’était pas de la mécréance. Il leur a donc mis en évidence que se moquer d’Allah et de Ses versets et de Son Messager صلّى الله عليه و سلّم est une mécréance par laquelle celui qui la commet mécroit après avoir cru. Ceci indique donc qu’ils avaient une Foi faible et ont donc commis cet acte illicite dont ils savaient que c’est illicite mais n’ont pas pensé que c’était une mécréance mais c’est une mécréance en raison de laquelle ils ont mécru et n’ont pas cru que c’était licite[18].

[16] N.d.t : Cheikh Al-Fawzân qu’Allah le préserve dit dans son explication des annulatifs de l’Islam p.128 que c’est un jeune homme des Ansâr qui s’appelle ‘Awf bnou Mâlik.

[17] Voir l’Exégèse d’Ibn Kathîr v.4 p.171 Dâr Ṯîbah.

[18] Voir Majmou’ Al-Fatâwâ d’Ibn Taymiyyah v.7 p.272.

- Cinquièmement : parmi les choses qui mettent en évidence l'importance de ce sujet et de sa maîtrise c'est que certains points y sont des points de divergence chez les gens de science et le demandeur de science se doit donc d'établir de manière précise le point de divergence et de ne pas sous-estimer en raison de l'existence d'une divergence sur ce point qui est un annulatif de l'Islam.

  Et avant d'expliquer ce que l'auteur qu'Allah lui fasse miséricorde a rapporté comme annulatifs, je présente en guise d'introduction à l'explication les règles de takfîr[19] suivantes :

  La première règle :

  Le takfîr est un droit d'Allah Le Très-Haut et de Son Messager صلّى الله عليه و سلّم:

  Le takfîr est un droit d'Allah Le Très-Haut et de Son Messager صلّى الله عليه و سلّم et il n'est pas permis de devancer Allah et Son Messager صلّى الله عليه و سلّم. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

  "Ô vous qui avez cru ! Ne devancez pas Allah et Son Messager. Et craignez Allah. Allah est Audient et Omniscient".

  Sourate Al-Houjourât v.1.

  On ne peut donc déclarer le takfîr sur un point ou sur une personne spécifique qu'avec une preuve du Coran et de la Sunnah.

[19] N.d.t : Le fait de poser un jugement de mécréance sur une personne spécifique.

On ne juge donc pas mécréant en fonction d'une désobéissance ni d'un péché ni juste à cause d'une haine ou d'une détestation ou en fonction d'une passion ou d'une ambiguïté : il faut obligatoirement une preuve légiférée et un argument et une évidence car celui qui juge un musulman comme étant mécréant a mécru ! Et car juger un musulman comme étant mécréant sans quelque chose qui le rende mécréant (moukaffiroun) est illicite et la preuve de cela est ce qui a été rapporté d'Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée qui dit que le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a dit : "Si l'homme dit à son frère : Ô mécréant ! La parole revient sur l'un des deux".

Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre de la préséance, Chapitre de celui qui juge son frère mécréant sans interprétation il est alors comme il a dit n°6103.

Et d'après 'Abdoullah bnou Dînâr qu'il a entendu Ibn 'Omar dire : le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Toute personne qui dit à son frère : Ô mécréant ! La parole revient sur l'un des deux ; c'est comme il a dit sinon la parole revient sur lui".

Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre de la préséance, Chapitre de celui qui juge son frère mécréant sans interprétation il est alors comme il a dit n°6104 et Mouslim dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre de la mise en évidence de la situation de celui qui dit à son frère musulman : "Ô mécréant !" n°91 et 92.

Et d’après Thâbit bnou Ad-Dahâk que le Prophète صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Celui qui jure par une religion autre que l’Islam de manière mensongère alors il est comme il a dit, et celui qui se suicide au moyen de quelque chose il sera châtié avec cette chose dans le feu de la Géhenne ; et maudire le croyant est comme le tuer et celui qui accuse un croyant de mécréance c’est comme le tuer"[20].

Rapporté par Al-Boukârî dans son Authentique, Livre des bienséances, Chapitre de celui qui juge son frère mécréant sans interprétation il est alors comme il a dit n°6105 et Mouslim dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre de la gravité de se suicider.

Et Ibn Taymiyyah qu’Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Et il y a en terme de Foi chez certains innovateurs ce qu’il n’y a pas chez d’autres ; il n’appartient donc à personne de juger mécréant quelqu’un parmi les musulmans et ce même s’il s’est trompé et a commis une erreur tant que les preuves ne lui sont pas dressées et que la vérité ne lui est pas clarifiée.

Et celui dont l’Islam est établi avec certitude cela ne peut lui être retiré par le doute, mais de plus cela ne peut lui être retiré qu’après que les preuves lui aient été dressées et que l’ambiguïté soit dissipée".

Fin de citation[21].

[20] N.d.t : Pour une explication complète de ce hadîth voir l’explication de l’Authentique de Mouslim de Cheikh Mohammad bnou ‘Alî bni Âdam Al-Itiôpî v.3 p.310.

[21] Voir Majmou’ Al-Fatâwâ v.12 p.502.